

**PROGRAMME DE PROTECTION DES SALAIRES
(PAYCHECK PROTECTION PROGRAM)
COMMENT CALCULER LES MONTANTS MAXIMAUX DES PRÊTS PPP DE
PREMIER TIRAGE ET QUELLE DOCUMENTATION FOURNIR - PAR TYPE
D'ENTREPRISE**

L'Administration des petites entreprises (Small Business Administration, ou SBA), en consultation avec le département du Trésor, fournit ces directives mises à jour pour aider les entreprises à calculer leurs coûts salariaux (et la documentation pertinente qui est nécessaire pour justifier chaque ensemble de calculs) afin de déterminer le montant maximal du prêt PPP de premier tirage (First Draw Paycheck Protection Program) pour chaque type d'entreprise.

Les emprunteurs et les prêteurs peuvent considérer les directives figurant dans le présent document comme étant l'interprétation que la SBA fait de la loi CARES, de la loi sur l'aide économique (Economic Aid Act) et des Règles finales provisoires du Programme de protection des salaires. Le gouvernement des États-Unis ne s'opposera pas aux mesures des prêteurs concernant le PPP qui sont conformes aux présentes directives¹ et aux Règles finales provisoires du PPP ainsi qu'à toute réglementation ultérieure en vigueur au moment de la mesure concernée.

Le guide décrit les coûts salariaux en utilisant l'année civile 2019 comme période de référence pour les coûts salariaux utilisés pour calculer les montants des prêts. Cependant, les emprunteurs sont autorisés à utiliser les coûts salariaux de l'année civile 2019 ou de l'année civile 2020 pour le calcul du montant de leur prêt PPP de premier tirage.² La documentation, y compris les formulaires IRS, doit être fournie pour la période de référence sélectionnée.

- 1. Question :** Je suis un(e) travailleur(se) indépendant(e) et je n'ai pas de salariés, comment dois-je calculer le montant maximal de mon prêt PPP de premier tirage ? (Notez que les montants des remises des prêts PPP dépendront, en partie, du montant total dépensé par l'emprunteur pendant la période couverte suivant le premier déboursement du prêt PPP.)

Réponse : La méthodologie suivante doit être utilisée pour calculer le montant maximum qui peut être emprunté si vous êtes un travailleur indépendant et n'avez pas de salariés, et si votre lieu de résidence principal se trouve aux États-Unis, notamment si vous êtes un entrepreneur indépendant ou si vous exploitez une entreprise individuelle (mais pas si vous êtes associé dans une société en nom collectif) :

¹ Le présent document n'a pas force et effet de loi indépendamment des lois et des règlements sur lesquels il est fondé.

² Tous les éléments des coûts salariaux doivent correspondre à la même année civile. Les coûts salariaux, y compris les prestations couvertes, ne peuvent être incluses que pour les employés dont le lieu de résidence principal est aux États-Unis.

Au 17 janvier 2021

- **Étape 1 :** Trouvez le montant de votre bénéfice net à la ligne 31 de l'annexe C du formulaire 1040 2019 de l'IRS.³ Si ce montant est supérieur à 100 000 dollars, réduisez-le à 100 000 dollars. Si ce montant est égal ou inférieur à zéro, vous n'avez pas droit à un prêt PPP.
- **Étape 2 :** Calculez le montant du bénéfice net mensuel moyen (divisez le montant de l'étape 1 par 12).
- **Étape 3 :** Multipliez le montant du bénéfice net mensuel moyen de l'étape 2 par 2,5.
- **Étape 4 :** Ajoutez le montant impayé de tout prêt pour catastrophe économique (EIDL) effectué entre le 31 janvier 2020 et le 3 avril 2020 que vous cherchez à refinancer. N'incluez le montant d'aucune avance au titre d'un prêt EIDL COVID-19 (car il n'est pas nécessaire de le rembourser).

La ligne 31 de l'annexe C du formulaire 1040 de l'IRS pour l'année 2019 doit être fournie pour justifier le montant du prêt PPP demandé. Vous devez également fournir un formulaire 1099-MISC de l'IRS pour l'année 2019 détaillant les rémunérations reçues par les non-employés (case 7), le formulaire 1099-K de l'IRS, une facture, un relevé bancaire ou un livre de comptes établissant que vous étiez un(e) travailleur(se) indépendant(e) en 2019 et une facture, un relevé bancaire ou un livre de comptes de 2020 établissant que vous étiez en activité le 15 février 2020.

2. **Question :** Je suis un(e) travailleur(se) indépendant(e) et j'ai des salariés, comment dois-je calculer le montant maximal de mon prêt PPP de premier tirage (jusqu'à 10 millions de dollars) ? (Notez que les montants des remises des prêts PPP dépendront, en partie, du montant total dépensé par l'emprunter pendant la période couverte suivant le premier déboursement du prêt PPP.)

Réponse : La méthodologie suivante doit être utilisée pour calculer le montant maximum qui peut être emprunté si vous êtes un travailleur indépendant et avez des salariés, notamment si vous êtes un entrepreneur indépendant ou si vous exploitez une entreprise individuelle (mais pas si vous êtes associé dans une société en nom collectif) :

- **Étape 1 :** Calculez vos coûts salariaux pour 2019 en faisant la somme de ce qui suit :
 - Montant du bénéfice net figurant au formulaire IRS 1040 annexe C ligne 31 pour 2019 :⁴
 - si ce montant est supérieur à 100 000 \$, réduisez-le à 100 000 \$,
 - si ce montant est inférieur à zéro, fixez ce montant à zéro ;

³ Si vous utilisez des montants de 2020 et n'avez pas encore rempli une déclaration d'impôt pour 2020, remplissez les parties requises et calculez les valeurs.

⁴ Si vous utilisez les coûts salariaux de 2020 et que vous n'avez pas encore rempli une déclaration d'impôt pour 2020, remplissez-la et calculez la valeur.

Au 17 janvier 2021

- Salaires et pourboires bruts de 2019 versés à vos employés dont le lieu de résidence principal est aux États-Unis, jusqu'à 100 000 \$ par employé, qui peuvent être calculés à l'aide des documents suivants :
 - les salaires et pourboires imposables de Medicare (ligne 5c - colonne 1) de chaque trimestre figurant dans le formulaire IRS 941 2019,
 - Plus toute contribution avant impôt des employés à l'assurance maladie ou à d'autres prestations sociales exclues des salaires et pourboires imposables de Medicare, et
 - Moins (i) tout montant payé à un employé individuel supérieur à 100 000 \$, et (ii) tout montant payé à tout employé dont le lieu de résidence principal se trouve en dehors des États-Unis ;
 - les cotisations patronales aux régimes collectifs d'assurance maladie, d'assurance vie, invalidité, vision et dentaire des employés pour 2019 (la partie du formulaire IRS 1040 annexe C ligne 14 attribuable à ces cotisations) ;
 - les cotisations patronales aux régimes de retraite des employés pour l'année 2019 (ligne 19 de l'annexe C du formulaire 1040 de l'IRS) ; et
 - les taxes patronales, nationales et locales, calculées sur les rémunérations des employés pour l'année 2019, principalement la taxe d'assurance chômage de l'État (issus des formulaires de l'État de déclaration trimestrielle des salaires).
- **Étape 2** : Calculez le montant moyen des coûts salariaux mensuels (divisez le montant de l'étape 1 par 12).
 - **Étape 3** : Multipliez le montant moyen des coûts salariaux mensuels de l'étape 2 par 2,5.
 - **Étape 4** : Ajoutez le montant impayé de tout prêt EIDL effectué entre le 31 janvier 2020 et le 3 avril 2020 que vous cherchez à refinancer. N'incluez le montant d'aucune avance au titre d'un prêt EIDL COVID-19 (car il n'est pas nécessaire de le rembourser).

Vous devez fournir l'annexe C du formulaire IRS 1040 ainsi que le formulaire IRS 941 pour l'année 2019 et le formulaire de déclaration fiscale trimestrielle de l'assurance chômage sur les salaires de chaque trimestre (ou les registres équivalents du service de traitement des salaires ou les déclarations de salaires et d'impôts de l'IRS), ainsi que les documents relatifs aux cotisations de retraite ou d'assurance maladie, d'assurance-vie, invalidité, vision ou dentaire collective pour justifier le montant du prêt PPP demandé. Un relevé de paie ou un document similaire de la période de paie qui couvrait le 15 février 2020 doit être fourni pour établir que vous étiez en activité et que vous aviez des employés à cette date.

Au 17 janvier 2021

- 3. Question :** Je suis un(e) agriculteur(rice) ou un(e) éleveur(se) indépendant(e) et je déclare mes revenus dans l'annexe F du formulaire IRS 1040. Quels documents dois-je fournir au lieu de l'annexe C et comment puis-je déterminer le montant maximal de mon prêt (jusqu'à 10 millions de dollars) ?

Réponse : Les agriculteurs et les éleveurs indépendants (c'est-à-dire ceux qui déclarent leurs bénéfices agricoles nets sur le formulaire IRS 1040, annexe 1 et annexe F) doivent utiliser le formulaire IRS 1040 annexe F au lieu de l'annexe C.

Le calcul pour les agriculteurs et les éleveurs indépendants sans employés est le même que pour les déclarants de l'annexe C qui n'ont pas d'employés, sauf que la ligne 9 de l'annexe F (revenu brut) doit être utilisée pour déterminer le montant du prêt et non pas la ligne 31 de l'annexe C (bénéfices nets).

Le calcul pour les agriculteurs et les éleveurs indépendants avec employés est le même que pour les déclarants de l'annexe C qui ont des employés, à quelques exceptions près. Premièrement, au lieu de la ligne 31 de l'annexe C (bénéfice net), la différence entre la ligne 9 de l'annexe F (revenu brut) et la somme des lignes 15, 22 et 23 de l'annexe F (pour la masse salariale des employés) doit être utilisée. Deuxièmement, les cotisations patronales pour les assurances maladie, vie, invalidité, vision et dentaire collectives des employés (partie de l'annexe F ligne 15 attribuable à ces cotisations) et les contributions de l'employeur aux cotisations de retraite des employés (annexe F ligne 23) doivent être utilisées à la place de ces mêmes lignes de l'annexe C.

Les exigences en matière de documentation sont les mêmes que pour les déclarants de l'annexe C, à ceci près que le formulaire IRS 1040 annexe 1 et annexe F pour 2019 doit être inclus avec la demande de prêt à la place du formulaire IRS 1040 annexe C. En outre, pour les agriculteurs et les éleveurs avec employés, le formulaire IRS 943 doit être fourni en plus ou à la place du formulaire IRS 941, selon le cas.

- 4. Question :** Comment les sociétés en nom collectif font-elles pour demander des prêts PPP, et comment le montant maximal du prêt PPP de premier tirage est-il calculé pour les sociétés en nom collectif (jusqu'à 10 millions de dollars) ? Le revenu des associés issu d'un travail indépendant doit-il être inclus dans la demande de prêt PPP au niveau de l'entité commerciale ou dans des demandes de prêt PPP distinctes pour chaque associé ? (Notez que les montants des remises des prêts PPP dépendront, en partie, du montant total dépensé pendant la période couverte suivant le premier déboursement du prêt PPP.)

Réponse : La méthodologie suivante doit être utilisée pour calculer le montant maximum qui peut être emprunté pour les sociétés en nom collectif (le revenu des associés issu d'un travail indépendant doit être inclus dans la demande de prêt PPP de la société en nom collectif, chacun des associés ne peut pas demander de prêt PPP séparément) :

Au 17 janvier 2021

- **Étape 1** : Calculez les coûts salariaux pour 2019 en faisant la somme de ce qui suit :
 - Revenus net de l'annexe K-1 (formulaire IRS 1065) pour 2019 issus du travail indépendant des associés commandités individuels basés aux États-Unis qui sont soumis à l'impôt sur le travail indépendant, multiplié par 0,9235,⁵ jusqu'à 100 000 \$ par associé :⁶
 - Calculez les revenus nets provenant du travail indépendant d'un associé commandité basé aux États-Unis qui sont soumis à l'impôt sur le travail indépendant à partir de la case 14a du formulaire IRS 1065 annexe K-1 et soustrayez (i) toute déduction de dépenses de l'article 179 demandée dans la case 12 ; (ii) les frais de la société en nom collectif non remboursés réclamés ; et (iii) tout épuisement déclaré de propriétés pétrolières et gazières ;
 - si ce montant est supérieur à 100 000 \$, réduisez-le à 100 000 \$;
 - si ce montant est inférieur à zéro, fixez ce montant à zéro ;
 - Salaires et pourboires bruts de 2019 versés aux employés dont le lieu de résidence principal est aux États-Unis (le cas échéant), jusqu'à 100 000 \$ par employé, qui peuvent être calculés à l'aide des documents suivants :
 - les salaires et pourboires imposables de Medicare (ligne 5c - colonne 1) de chaque trimestre figurant dans le formulaire IRS 941 2019,
 - Plus toute contribution avant impôt des employés à l'assurance maladie ou à d'autres prestations sociales exclues des salaires et pourboires imposables de Medicare, et
 - Moins tout montant payé à un employé individuel supérieur à 100 000 \$ et tout montant payé à tout employé dont le lieu de résidence principal se trouve en dehors des États-Unis ;
 - les cotisations patronales aux régimes collectifs d'assurance maladie, d'assurance vie, invalidité, vision et dentaire des employés pour 2019, le cas échéant (partie du formulaire IRS 1065 ligne 19 attribuable à ces cotisations) ;
 - les cotisations patronales aux régimes de retraite des employés (mais pas des associés) pour l'année 2019, le cas échéant (ligne 18 du formulaire 1065 de l'IRS) ; et
 - les taxes patronales, nationales et locales, calculées sur les rémunérations des employés pour l'année 2019, principalement la taxe d'assurance chômage de l'État (issue des formulaires d'État de déclaration trimestrielle des salaires), le cas échéant.

⁵ Ce traitement suit le calcul de l'impôt sur le travail indépendant issu de la ligne 4, section A, annexe SE du formulaire 1040 de l'IRS et supprime la part « employeur » de l'impôt sur le travail indépendant, conformément à la manière dont les coûts salariaux des employés de la société en nom collectif sont déterminés.

⁶ Si la société en nom collectif utilise des coûts salariaux de 2020 et que le formulaire 1065 pour 2020 n'a pas encore été rempli, remplissez le formulaire.

Au 17 janvier 2021

- **Étape 2 :** Calculez les coûts salariaux mensuels moyens (divisez le montant de l'étape 1 par 12).
- **Étape 3 :** Multipliez les coûts salariaux mensuels moyens de l'étape 2 par 2,5.
- **Étape 4 :** Ajoutez le montant impayé de tout prêt EIDL effectué entre le 31 janvier 2020 et le 3 avril 2020 que vous cherchez à refinancer. N'incluez le montant d'aucune avance au titre d'un prêt EIDL COVID-19 (car il n'est pas nécessaire de le rembourser).

Le formulaire IRS 1065 2019 de la société en nom collectif (y compris le K-1s) doit être fourni pour justifier le montant du prêt PPP de premier tirage demandé. Si la société en nom collectif a des employés, d'autres documents justificatifs pertinents, tels que le formulaire IRS 941 pour 2019 et le formulaire de déclaration fiscale trimestrielle de l'assurance chômage sur les salaires de chaque trimestre (ou les registres équivalents du service de traitement des salaires ou les déclarations de salaires et d'impôts de l'IRS), ainsi que les dossiers relatifs aux cotisations de retraite ou d'assurance-maladie, d'assurance-vie, invalidité, vision ou dentaire collective, doivent également être fournis pour justifier le montant du prêt PPP de premier tirage. Si la société en nom collectif a des employés, un relevé de paie ou un document similaire de la période de paie qui couvrait le 15 février 2020 doit être fourni pour établir que la société en nom collectif était en activité et que vous aviez des employés à cette date. Si la société en nom collectif n'a pas d'employés, une facture, un relevé bancaire ou un registre établissant que la société en nom collectif était en activité le 15 février 2020 doit être fourni à la place.

5. **Question :** Comment est calculé le montant maximum du prêt PPP de premier tirage pour les sociétés relevant du sous-chapitre S et les sociétés relevant du sous-chapitre C (jusqu'à 10 millions de dollars) ? (Notez que les montants des remises des prêts PPP dépendront, en partie, du montant total dépensé pendant la période couverte suivant le premier déboursement du prêt PPP.)

Réponse : La méthodologie suivante doit être utilisée pour calculer le montant maximum qui peut être emprunté pour les sociétés par actions, y compris les sociétés S et C :

- **Étape 1 :** Calculez les coûts salariaux pour 2019 en faisant la somme de ce qui suit :
 - Salaires et pourboires bruts de 2019 versés à vos employés dont le lieu de résidence principal est aux États-Unis, jusqu'à 100 000 \$ par employé, qui peuvent être calculés à l'aide des documents suivants :
 - les salaires et pourboires imposables de Medicare (ligne 5c - colonne 1) de chaque trimestre figurant dans le formulaire IRS 941 2019,
 - Plus les cotisations des employés avant impôts pour l'assurance maladie ou d'autres prestations sociales exclues des salaires et pourboires imposables de Medicare,

Au 17 janvier 2021

- Moins (i) tout montant payé à un employé individuel supérieur à 100 000 \$, et (ii) tout montant payé à tout employé dont le lieu de résidence principal se trouve en dehors des États-Unis ;
 - les cotisations patronales aux régimes collectifs d'assurance maladie, d'assurance vie, invalidité, vision et dentaire des employés pour 2019 (la partie du formulaire IRS 1120 ligne 24 ou du formulaire IRS 1120-S ligne 18 attribuable à ces cotisations) ;⁷
 - les cotisations patronales de retraite pour l'année 2019 (ligne 23 du formulaire 1120 ou ligne 17 du formulaire 1120-S de l'IRS) ; et
 - les taxes patronales, nationales et locales, calculées sur les rémunérations des employés pour l'année 2019, principalement la taxe d'assurance chômage de l'État (issus des formulaires de l'État de déclaration trimestrielle des salaires).
- **Étape 2 :** Calculez les coûts salariaux mensuels moyens (divisez le montant de l'étape 1 par 12).
- **Étape 3 :** Multipliez les coûts salariaux mensuels moyens de l'étape 2 par 2,5.
- **Étape 4 :** Ajoutez le montant impayé de tout prêt EIDL effectué entre le 31 janvier 2020 et le 3 avril 2020 que vous cherchez à refinancer. N'incluez le montant d'aucune avance au titre d'un prêt EIDL COVID-19 (car il n'est pas nécessaire de le rembourser).

Le formulaire IRS 941 de la société par actions pour l'année 2019 et le formulaire de déclaration fiscale trimestrielle de l'assurance chômage sur les salaires de chaque trimestre (ou les registres équivalents du service de traitement des salaires ou les déclarations de salaires et d'impôts de l'IRS), ainsi que la déclaration d'impôts de la société (formulaire IRS 1120 ou 1120-S) ou tout autre document relatif aux cotisations de retraite, d'assurance maladie, d'assurance vie, invalidité, vision et dentaire collective, doivent être fournis pour justifier le montant du prêt PPP demandé. Un relevé de paie ou un document similaire de la période de paie qui couvrait le 15 février 2020 doit être fourni pour établir que vous étiez en activité et que vous aviez des employés à cette date.

6. **Question :** Comment le montant maximum du prêt PPP de premier tirage est-il calculé pour les organisations à but non lucratif éligibles (jusqu'à 10 millions de dollars) ? (Notez que les montants des remises des prêts PPP dépendront, en partie, du montant total dépensé pendant la période couverte suivant le premier déboursement du prêt PPP.)

Réponse : La méthodologie suivante doit être utilisée pour calculer le montant maximum qui peut être emprunté par les organisations à but non lucratif éligibles (institutions religieuses à but non lucratif éligibles ou autres entités à but non lucratif éligibles sans obligation de présenter de formulaire IRS 990, voir la question suivante) :

⁷ Notez que les cotisations de l'employeur pour l'assurance maladie, l'assurance-vie, invalidité, vision et dentaire collective des employés de sociétés relevant du chapitre S qui détiennent plus de 2 % des parts de l'entreprise (ou des employés qui sont des membres de la famille de ces propriétaires) ne sont pas incluses dans ce chiffre car ces cotisations sont déjà incluses dans les salaires bruts.

Au 17 janvier 2021

- **Étape 1 :** Calculez les coûts salariaux pour 2019 en faisant la somme de ce qui suit :
 - Salaires et pourboires bruts de 2019 versés à vos employés dont le lieu de résidence principal est aux États-Unis, jusqu'à 100 000 \$ par employé, qui peuvent être calculés à l'aide des documents suivants :
 - les salaires et pourboires imposables de Medicare (ligne 5c - colonne 1) de chaque trimestre figurant dans le formulaire IRS 941 2019,
 - Plus toute contribution avant impôt des employés à l'assurance maladie ou à d'autres prestations sociales exclues des salaires et pourboires imposables de Medicare, et
 - Moins (i) tout montant payé à un employé individuel supérieur à 100 000 \$, et (ii) tout montant payé à tout employé dont le lieu de résidence principal est situé en dehors des États-Unis ;
 - les cotisations patronales aux régimes collectifs d'assurance maladie, d'assurance vie, invalidité, vision et dentaire des employés pour 2019 (la partie du formulaire IRS 990 Partie IX ligne 9 attribuable à ces cotisations) ;
 - les cotisations patronales de retraite pour l'année 2019 (ligne 8 de la partie IX du formulaire 990 de l'IRS) ; et
 - les taxes patronales, nationales et locales, calculées sur les rémunérations des employés pour l'année 2019, principalement la taxe d'assurance chômage de l'État (issus des formulaires de l'État de déclaration trimestrielle des salaires).
- **Étape 2 :** Calculez les coûts salariaux mensuels moyens (divisez le montant de l'étape 1 par 12).
- **Étape 3 :** Multipliez les coûts salariaux mensuels moyens de l'étape 2 par 2,5.
- **Étape 4 :** Ajoutez le montant impayé de tout prêt EIDL effectué entre le 31 janvier 2020 et le 3 avril 2020 que vous cherchez à refinancer. N'incluez le montant d'aucune avance au titre d'un prêt EIDL COVID-19 (car il n'est pas nécessaire de le rembourser).

Le formulaire IRS 941 de l'organisation à but non lucratif pour l'année 2019 et le formulaire de déclaration fiscale trimestrielle de l'assurance chômage sur les salaires de chaque trimestre (ou les registres équivalents du service de traitement des salaires ou les déclarations de salaires et d'impôts de l'IRS), ainsi que la partie IX du formulaire IRS 990 ou tout autre document relatif aux cotisations de retraite et d'assurance maladie, d'assurance-vie, invalidité, vision et dentaire collective, doivent être fournis pour justifier le montant du prêt PPP demandé. Un relevé de paie ou un document similaire de la période de paie qui couvrait le 15 février 2020 doit être fourni pour établir que vous étiez en activité et que vous aviez des employés à cette date. Les organisations à but non lucratif éligibles qui déposent le formulaire IRS 990-EZ doivent se fier à ce formulaire et celles qui ne déposent pas de formulaire IRS 990 ou 990-EZ, généralement celles dont les recettes brutes sont inférieures à 50 000 \$, doivent voir la question suivante.

Au 17 janvier 2021

7. **Question :** Comment le montant maximum du prêt PPP de premier tirage est-il calculé pour les institutions religieuses à but non lucratif, les organisations d'anciens combattants et les entreprises tribales éligibles (jusqu'à 10 millions de dollars) ? (Notez que les montants des remises des prêts PPP dépendront, en partie, du montant total dépensé pendant la période couverte suivant le premier déboursement du prêt PPP.)

Réponse : La méthodologie suivante doit être utilisée pour calculer le montant maximum qui peut être emprunté pour les institutions religieuses à but non lucratif, les organisations d'anciens combattants et les entreprises tribales éligibles :

- **Étape 1 :** Calculez les coûts salariaux pour 2019 en faisant la somme de ce qui suit :
 - Salaires et pourboires bruts de 2019 versés aux employés dont le lieu de résidence principal est situé aux États-Unis, jusqu'à 100 000 \$ par employé, qui peuvent être calculés à l'aide des documents suivants :
 - les salaires et pourboires imposables de Medicare (ligne 5c - colonne 1) de chaque trimestre figurant dans le formulaire IRS 941 2019,
 - Plus toute contribution avant impôt des employés à l'assurance maladie ou à d'autres prestations sociales exclues des salaires et pourboires imposables de Medicare, et
 - Moins (i) tout montant payé à un employé individuel supérieur à 100 000 \$, et (ii) tout montant payé à tout employé dont le lieu de résidence principal se trouve en dehors des États-Unis ;
 - les cotisations patronales aux régimes collectifs d'assurance maladie, d'assurance vie, invalidité, vision et dentaire des employés pour l'année 2019 ;
 - les cotisations patronales de retraite pour l'année 2019 ; et
 - les taxes patronales, nationales et locales, calculées sur les rémunérations des employés pour l'année 2019, principalement la taxe d'assurance chômage de l'État (issus des formulaires de l'État de déclaration trimestrielle des salaires).
- **Étape 2 :** Calculez les coûts salariaux mensuels moyens (divisez le montant de l'étape 1 par 12).
- **Étape 3 :** Multipliez les coûts salariaux mensuels moyens de l'étape 2 par 2,5.
- **Étape 4 :** Ajoutez le montant impayé de tout prêt EIDL effectué entre le 31 janvier 2020 et le 3 avril 2020 que vous cherchez à refinancer. N'incluez le montant d'aucune avance au titre d'un prêt EIDL COVID-19 (car il n'est pas nécessaire de le rembourser).

Le formulaire IRS 941 de l'entité pour l'année 2019 et le formulaire de déclaration fiscale trimestrielle de l'assurance chômage sur les salaires de chaque trimestre (ou les registres équivalents du service de traitement des salaires ou les déclarations de salaires et d'impôts de l'IRS), ainsi que les documents relatifs aux cotisations de retraite et

Au 17 janvier 2021

d'assurance maladie, d'assurance-vie, invalidité, vision et dentaire collective, doivent être fournis pour justifier le montant du prêt PPP demandé. Un relevé de paie ou un document similaire de la période de paie qui couvrait le 15 février 2020 doit être fourni pour établir que vous étiez en activité et que vous aviez des employés à cette date.

- 8. Question :** Je suis propriétaire d'une SARL. Quel ensemble d'instructions s'applique à ma situation ?

Réponse : Les sociétés à responsabilité limitée (LLC) doivent respecter les instructions qui s'appliquent à leur statut de déclaration de revenus au cours de la période de référence utilisée pour calculer les coûts salariaux (2019 ou 2020). C'est-à-dire si oui ou non la LLC a déposé (ou déposera) une déclaration en tant que propriétaire unique, société en nom collectif ou société de capitaux au cours de la période de référence.

- 9. Question :** Quels autres documents un demandeur peut-il fournir pour justifier les coûts salariaux utilisés pour calculer le montant du prêt PPP de premier tirage demandé ?

Réponse : Les formulaires W-2 et W-3 de l'IRS ou les rapports du service de traitement des salaires, y compris les rapports fiscaux trimestriels et annuels, peuvent être utilisés à la place du formulaire 941 de l'IRS. En outre, les très petites entreprises qui déposent un formulaire IRS 944 annuel ou les employeurs agricoles qui déposent un formulaire IRS 943 annuel doivent s'appuyer sur le formulaire IRS 944 ou le formulaire IRS 943 et le fournir au lieu du formulaire IRS 941.

Un demandeur peut fournir les dossiers d'un administrateur de retraite pour documenter les cotisations patronales au titre de la retraite. Un demandeur peut également fournir les dossiers d'une société d'assurance maladie ou d'un administrateur tiers pour un régime auto-assuré afin de documenter les cotisations d'assurance maladie de l'employeur.

- 10. Question :** Je suis une société ou un organisme à but non lucratif et j'étais en activité le 15 février 2020, mais je n'étais pas en activité entre le 15 février 2019 et le 30 juin 2019. Quelle période de référence dois-je utiliser pour calculer le montant de mon prêt PPP de premier tirage ?

Réponse : Dans ce cas, vous pouvez choisir l'une des deux façons de calculer le montant de votre prêt PPP de premier tirage. La première option consiste pour les emprunteurs à suivre les instructions applicables aux questions 5, 6 et 7 et à utiliser les informations de paie pour l'ensemble de 2020 au lieu de 2019. La deuxième option consiste pour les emprunteurs à calculer le montant de leur prêt en utilisant leurs coûts salariaux mensuels moyens engagés en janvier et février 2020. Pour les emprunteurs qui choisissent la deuxième option, la méthodologie suivante doit être utilisée pour calculer le montant maximal que vous pouvez emprunter :

Au 17 janvier 2021

- **Étape 1 :** Calculez les coûts salariaux de janvier et février 2020 en additionnant les éléments suivants :
 - les salaire bruts pour les deux mois des employés dont le lieu de résidence principal est situé aux États-Unis, jusqu'à 16 667 \$ par employé ;
 - les cotisations patronales aux régimes collectifs d'assurance maladie, d'assurance vie, invalidité, vision et dentaire des employés pour ces deux mois ;
 - les cotisations de retraite de l'employeur pour ces deux mois ; et
 - les taxes patronales, d'État et locales, calculées sur les rémunérations des employés pour ces deux mois, principalement la taxe d'assurance chômage de l'État.
- **Étape 2 :** Calculez les coûts salariaux mensuels moyens (divisez le montant de l'étape 1 par 2).
- **Étape 3 :** Multipliez les coûts salariaux mensuels moyens de l'étape 2 par 2,5.
- **Étape 4 :** Ajoutez le montant impayé de tout prêt EIDL effectué entre le 31 janvier 2020 et le 3 avril 2020 que vous cherchez à refinancer. N'incluez le montant d'aucune avance au titre d'un prêt EIDL COVID-19 (car il n'est pas nécessaire de le rembourser).

Si vous choisissez la deuxième option, vous devez fournir les relevés de paie de janvier et février 2020, votre formulaire IRS 941 pour le premier trimestre de 2020 et la documentation de toute contribution de l'employeur à la retraite et à l'assurance collective pour la santé, la vie, l'invalidité, la vision et les soins dentaires de cette période.

11. Question : Je suis un(e) travailleur(se) indépendant(e) (ou une société en nom collectif) et j'étais en activité le 15 février 2020, mais je n'étais pas en activité entre le 15 février 2019 et le 30 juin 2019. J'ai déposé ou vais déposer un formulaire 1040 annexe C ou annexe F (ou un formulaire 1065) pour 2020. Quelle période de référence dois-je utiliser pour calculer le montant de mon prêt PPP de premier tirage ?

Réponse : Dans ce cas, vous pouvez choisir l'une des deux façons de calculer le montant de votre prêt PPP de premier tirage. La première option consiste pour les emprunteurs à suivre les instructions applicables aux questions 1 à 4 et à utiliser les informations de paie pour l'ensemble de 2020 au lieu de 2019. La deuxième option consiste pour les emprunteurs à calculer le montant de leur prêt en utilisant leurs coûts salariaux mensuels moyens engagés en janvier et février 2020. Pour les emprunteurs choisissant la deuxième option, les déclarants de l'annexe C doivent utiliser la méthode suivante pour calculer le montant maximal que vous pouvez emprunter :

Au 17 janvier 2021

- **Étape 1 :** Remplissez un formulaire IRS 1040 annexe C pour janvier et février 2020. Les entrées de l'annexe doivent refléter tous les revenus et dépenses de l'entreprise concernant ces deux mois, à l'exception de la ligne 13 de l'annexe C :
 - vous ne devez inclure qu'1/6 du montant de tout amortissement annuel et de la déduction de l'article 179 de dépenses attribuables à des investissements effectués au cours de ces mois, et
 - vous devez inclure 1/6 du montant de la déduction pour amortissement de 2020 attribuable à des investissements effectués au cours des années précédentes.
- **Étape 2 :** Prenez le montant du bénéfice net pour janvier et février à la ligne 31 de l'annexe C.
 - Si ce montant est supérieur à 16 667 \$ pour les deux mois combinés, fixez-le à 16 667 \$.
 - Si ce montant est inférieur à 0 pour les deux mois combinés, fixez-le à 0.
- **Étape 3 :** Si vous avez des employés, ajoutez les coûts salariaux de vos employés pour janvier et février 2020 au résultat de l'étape 2. N'incluez que les coûts salariaux des employés dont le lieu de résidence principal est aux États-Unis et jusqu'à 16 667 \$ de salaire brut par employé.
- **Étape 4 :** Divisez le total par 2, puis multipliez-le par 2,5.
- **Étape 5 :** Ajoutez le montant restant dû de tout EIDL accordé entre le 31 janvier 2020 et le 3 avril 2020 que vous cherchez à refinancer, moins le montant de toute avance au titre d'un prêt EIDL COVID-19 (parce qu'il n'a pas à être remboursé).

Vous devez remettre votre formulaire IRS 1040 annexe C dûment rempli à votre prêteur lorsque vous demandez un prêt PPP. Ces informations doivent être cohérentes avec ce que vous présentez à l'IRS et doivent être vraies et exactes à tous égards importants. Vous devez également fournir des relevés bancaires du ou des compte(s) de votre entreprise pour les mois de janvier et février 2020 pour justifier le montant de votre bénéfice net de l'annexe C. Si vous avez des employés, vous devez également fournir les relevés de paie de ces deux mois, votre formulaire IRS 941 pour le premier trimestre de 2020 et la documentation de toute contribution patronale à la retraite et à l'assurance collective pour la santé, la vie, l'invalidité, la vision et les soins dentaires faite pour le compte des employés.

Les déclarants de l'annexe F doivent utiliser la même méthodologie que ci-dessus, mais remplir une annexe F à l'étape 1 et remplacer le bénéfice net de l'étape 2 par le montant du revenu brut sur la ligne 9 de l'annexe F (si vous n'avez pas d'employés) ou par la différence entre le montant du bénéfice brut de la ligne 9 de l'annexe F et les coûts salariaux des employés de la somme des lignes 15, 22 et 23 de l'annexe F (si vous avez des employés). Les exigences en matière de documentation sont les mêmes que ci-

Au 17 janvier 2021

dessus, à ceci près que l'annexe F telle que remplie doit être fournie à la place de l'annexe C.

Les sociétés en nom collectif doivent utiliser la même méthodologie que ci-dessus, mais elles doivent remplir un formulaire 1065 à l'étape 1 et remplacer le bénéfice net de l'étape 2 par le revenu net du travail indépendant pour chaque associé commandité basé aux États-Unis (la différence entre la case 14a du formulaire IRS 1065 K-1 et la somme (i) de toute déduction de frais en vertu de l'article 179 demandée dans la case 12 ; (ii) de toute dépense de la société en nom collectif non remboursée réclamée ; et (iii) de tout épuisement déclaré de propriétés pétrolières et gazières) multipliée par 0,9235. Les exigences en matière de documentation sont les mêmes que ci-dessus, à ceci près que le formulaire 1065 tel que rempli doit être fourni à la place de l'annexe C.

12. Question : En plus des contributions avant impôts des employés pour l'assurance maladie, quelles sont les autres contributions avant impôts des employés pour les avantages sociaux qui peuvent avoir été exclues du formulaire IRS 941 Salaires et pourboires imposables de Medicare qui font partie du salaire brut des employés ?

Réponse : Les cotisations des employés et les retenues sur la paie pour les arrangements de dépenses flexibles (FSA) ou d'autres prestations non imposables en vertu d'un régime de cafétéria de l'article 125, les prestations de transport ou de stationnement admissibles (jusqu'à 270 \$ par mois) et l'assurance-vie collective (jusqu'à 50 000 \$ de couverture) peuvent avoir été exclues du formulaire IRS 941 Salaires et pourboires imposables de Medicare. Cependant, les cotisations des employés avant impôts aux régimes de retraite sont incluses dans les salaires et pourboires imposables de Medicare et ne doivent pas être ajoutées à ce chiffre pour obtenir le salaire brut.

13. Question : Comment un emprunteur doit-il tenir compte de l'impôt fédéral lorsqu'il détermine ses coûts salariaux aux fins du montant maximal du prêt, des utilisations admissibles d'un prêt PPP et du montant d'un prêt pouvant faire l'objet d'une remise ?

Réponse : Les coûts salariaux sont calculés sur une base brute, sans tenir compte des impôts fédéraux imposés ou retenus, comme la part de l'employé et de l'employeur dans la Loi fédérale sur les cotisations d'assurance (Federal Insurance Contributions Act, ou « FICA ») et l'impôt sur le revenu devant être retenu sur le salaire des employés. Par conséquent, les charges salariales ne sont pas réduites par les taxes imposées à un employé et doivent être retenues par l'employeur. Cependant, les charges salariales n'incluent pas la part patronale des charges sociales. Par exemple, un employé qui gagnait 4 000 \$ par mois en salaire brut, dont 500 \$ étaient retenus aux titres d'impôts fédéraux, compterait comme 4 000 \$ en coûts salariaux. Toutefois, les impôts salariaux fédéraux du côté de l'employeur imposés sur les 4 000 \$ en salaires sont exclus des coûts salariaux en vertu de la loi.⁸

⁸ La définition des « coûts salariaux » dans la loi CARES, 15 U.S.C. 636(a)(36)(A)(viii), exclut « les taxes imposées ou retenues en vertu des chapitres 21, 22 ou 24 de l'Internal Revenue Code de 1986 pendant la période couverte ». Comme décrit ci-dessus, la SBA interprète cette exclusion législative comme signifiant que les coûts salariaux sont

Au 17 janvier 2021

14. Question : Y a-t-il une limite au montant en dollars des prêts PPP de premier tirage qu'un groupe de sociétés peut recevoir ?

Réponse : Oui, les entreprises qui font partie du même groupe de sociétés ne peuvent pas recevoir de prêts PPP de premier tirage au-delà du montant total de 20 millions de dollars. Aux fins de cette limite, les entreprises font partie d'un seul groupe de sociétés si elles sont détenues majoritairement, directement ou indirectement, par une société mère commune.

calculés sur une base brute, sans soustraire les impôts fédéraux qui sont imposés à l'employé ou retenus sur le salaire de l'employé. Contrairement aux impôts appliqués sur la masse salariale du côté employeur, ces impôts sont habituellement exprimés comme une réduction de la rémunération nette des employés ; leur exclusion de la définition des coûts salariaux signifie que les coûts salariaux ne doivent pas être réduits en fonction des impôts imposés à l'employé ou retenus sur le salaire des employés. Cette interprétation est conforme au texte de la loi et contribue à l'objectif législatif de veiller à ce que les travailleurs demeurent rémunérés et employés. En outre, étant donné que la période de référence pour déterminer le montant maximal du prêt d'un emprunteur précède largement ou entièrement la période pendant laquelle les emprunteurs seront assujettis aux restrictions sur les utilisations admissibles des prêts, aux fins de la détermination des utilisations admissibles des prêts et du montant de la remise de prêt, cette exclusion législative s'appliquera à l'égard des impôts perçus ou retenus à tout moment, et pas seulement pendant cette période.